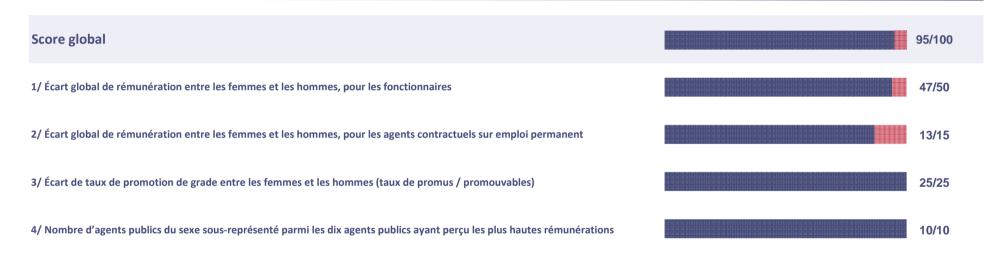


COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

95/100

DGCL Direction générale des collectivités locale

Contact : dgcl-index@dgcl.gouv.fr



Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

Écart global de rémunération en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, par filières et catégorie hiérarchiques équivalentes		Écart global de rémunération en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent, par filières et catégorie hiérarchiques équivalentes	
Nombre de fonctionnaires femmes : 2 956 ND 1.1.1'!H385	cf INDEX_AIDE	IND 1.2.1'!S94+'IND 1.2.1'!U94	cf INDEX_AIDE
Indicateur 1 2,9% d'écart en valeur absolue		Indicateur 2 5,6% d'écart en valeur absolue	
Indicateur 3 :		Indicateur 4 :	
Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes		Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	
Nombre d'hommes promus : 123 ND 1.9.5 - 1.9.6.1' B25+' ND 1.9.5 - 1.9.6.1' B26 Nombre de femmes promus : 218	Indicateur 3 calculable	Nombre d'hommes : 6 Nombre de femmes : 4	Indicateur4 calculable
ND 1.9.5 - 1.9.6.1'!C25+'IND 1.9.5 - 1.9.6.1'!C26		Nombre de lemilles . 4	cf INDEX AIDE

Indicateur 3

0,3%

en pourcentage

Indicateur 4

4